

COMMUNE DE BAGNERES DE LUCHON 23 ALLEES D'ETIGNY
31 110 BAGNERES DE LUCHON

ACQUISITION ET LIVRAISON DE MOBILIER URBAIN

REGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

Date limite de réception des offres :
Le jeudi 9 novembre 2017 à 12h00



SOMMAIRE

Article 1 - Objet de la consultation.....	2
Article 2 - Conditions de la consultation	2
2.1 - Maîtrise d'ouvrage	2
2.2 - Etendue de la consultation.....	2
2.3 - Justification de la procédure	2
2.4 - Limitation du nombre de candidats	2
2.5 - Organisation de la consultation	2
2.6 - Décomposition en tranches et en lots	3
2.7 - Variantes	4
2.8 - Délai d'exécution du marché.....	4
2.9 - Délai de validité des offres	4
2.10 - Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement	4
2.11 - Marché réservé	5
2.12 - Mode de règlement.....	5
Article 3 - Présentation des offres.....	5
Article 4 - Conditions d'envoi ou de remise des offres	6
Article 5 - Examen des offres et attribution du marché.....	8
5.1 Critères d'attribution.....	8
5.2 Négociation	8
5.3 Notification du marché.....	8
Article 6 – Divers renseignements.....	8
- Demande de renseignements	9
- Documents complémentaires	9

Article 1 - Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet l'acquisition, et la livraison de bancs et corbeilles pour la Commune de Bagnères de Luchon.

Article 2 - Conditions de la consultation

2.1 - Maîtrise d'ouvrage

Au sens de l'article 2 du C.C.A.G FCS, le pouvoir adjudicateur est le maître de l'ouvrage pour le compte duquel les travaux sont exécutés. Le représentant du pouvoir adjudicateur est le représentant du maître d'ouvrage dûment habilité par ce dernier à l'engager dans le cadre du marché et à le représenter dans l'exécution du marché.

Le maître de l'ouvrage est la Commune de BAGNERES DE LUCHON.

La personne signataire du marché est M. FERRE Louis, Maire de Bagnères de Luchon.

Les coordonnées du service chargé de la consultation sont les suivantes :

M. FERRE Louis

Mairie de BAGNERES DE LUCHON

Service Marchés Publics

23 Allée d'Etigny

31110 BAGNERES DE LUCHON

N° de téléphone : 05 61 94 68 68 - N° de télécopie : 05 61 94 68 83

2.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée passée après mise en concurrence est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

2.3 - Justification de la procédure

Sans objet.

2.4 - Limitation du nombre de candidats

Sans objet.

2.5 - Organisation de la consultation

2.5.1. Dossier de consultation des entreprises

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- ◇ Le Règlement de consultation,
- ◇ La lettre de consultation valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières
- ◇ Le cahier des clauses techniques particulières

Un exemplaire du dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque entrepreneur intéressé. L'entreprise peut :

- retirer le DCE par courrier adressé à :

Mairie de Bagnères de Luchon - Service Marchés Publics
23 Allée d'Etigny
31110 BAGNERES DE LUCHON

- le retirer sur place à la même adresse,
- le demander par télécopie adressée au service Marchés Publics au 05 61 94 68 83,
- le télécharger, gratuitement, sur le site internet <https://www.achatpublic.com>.

Il s'agit d'un site de consultation et de publication des avis de marchés.

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur ce site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.5.2. Visite sur site

Sans objet.

2.6 - Décomposition en tranches et en lots

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Le marché se compose d'un lot unique.

Les concurrents retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. En cas de groupement, le mandataire sera solidaire du groupement.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements,
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

En cas de groupement, sa transformation dans une forme juridique déterminée ne pourra pas être exigée pour la présentation de l'offre. Cependant, après l'attribution du marché, la personne signataire du marché pourra exiger que le titulaire adopte la forme juridique du groupement solidaire.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

2.7 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées. Le soumissionnaire devra répondre précisément aux exigences du cahier des clauses techniques particulières.

2.8 - Délai d'exécution du marché

Le délai d'exécution du présent marché est de 3 ans. Le délai de livraison maximum du matériel est de cinq semaines. En cas de délai raccourci, le délai de livraison du matériel est celui indiqué dans le document valant acte d'engagement par le soumissionnaire.

2.9 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.10 - Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement

Sans objet.

2.11 - Marché réservé

Sans objet.

2.12 - Mode de règlement

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global maximum de 30 jours par mandat administratif.

Article 3 - Présentation des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimés en EUROS.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

“ A – Pièces relatives à la candidature :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

1° Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles [45](#) et [48](#) de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des [articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail](#) concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

2° Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44.

La Commune accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé, en lieu et place des documents mentionnés à l'article 48.

Le formulaire est téléchargeable sur le site [marchepublic.fr](http://www.marche-public.fr) à l'adresse suivante :
<http://www.marche-public.fr/telecharger-dume.htm>

“ B – Pièces relatives à l'offre : un projet de marché comprenant :

· **Une lettre de consultation valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières** - document joint à compléter, à dater et signer.

. **Un mémoire technique** des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'installation du matériel, ce document comprendra toutes justifications et observations du candidat. En particulier, il devra y être joint les documents ou renseignements suivants : (Méthodologie et documentation technique des bancs et corbeilles fournis)

- **Présentation de l'entreprise,**
- **Les caractéristiques du matériel,**
- **les fiches techniques,**
- **La durée et la composition de la garantie,**
- **Les conditions de livraison,**
- **sous-traitance déclarée ou envisagée.**

Article 4 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou remises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Les offres peuvent être acheminées dans les conditions suivantes :

- transmission par voie électronique autorisée ;

La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique, tout pli transmis au-delà de la date et l'heure limite de dépôt, sera considéré comme hors délai.

Toute transmission par voie électronique en dehors de la plateforme est refusée, l'offre ne sera pas analysée. Le pouvoir adjudicateur n'accorde aucun délai supplémentaire aux candidats au titre de la transmission de plis volumineux.

FORMATS

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- « Doc. »
- « XLS »
- « DWG »
- « ZIP »
- « JPG »
- « PDF »

SIGNATURE

Pour déposer un dossier électronique, les candidats doivent disposer d'un certificat de signature électronique.

Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité à engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation.

Les documents devant être signés doivent être signés à l'aide d'un certificat de signature électronique conforme au référentiel intersectoriel de sécurité (cf. liste des catégories de certificats de signature électronique autorisées sur <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>).

ATTENTION : Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle. La seule signature du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

VIRUS

Il appartient au soumissionnaire de disposer d'un système de contrôle des virus informatiques et de s'assurer que les fichiers remis sont exempts de virus. En cas de dépôt d'un document dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique, ce document sera détruit et sera réputé n'avoir jamais été reçu.

Assistance : Pour toute question relative au dépôt de réponses électroniques, un numéro « Support » est à la disposition des soumissionnaires : 0892 23 21 20.

Copie de sauvegarde : Pour pallier les éventuelles défaillances de transmission ou des plateformes de dématérialisation ou la présence d'un programme informatique malveillant dans l'offre transmise par voie électronique, les candidats ont désormais la possibilité d'effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique [CD ou DVD-Rom, clé USB...] ou sur support papier, et s'agissant de cette copie de sauvegarde, sous pli scellé avec la mention «OFFRE POUR L'ACQUISITION ET LA LIVRAISON DE MOBILIER URBAIN » – NOM et ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE – NE PAS OUVRIR – COPIE DE SAUVEGARDE », dans le délai imparti pour la remise des offres.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera expédié par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposé sur place contre récépissé à l'adresse suivante :

.. Mairie de BAGNERES DE LUCHON – Service Marchés Publics
.. 23, Allées d'Etigny
.. 31110 BAGNERES DE LUCHON

Cette copie de sauvegarde, si elle transmise dans les conditions précitées, n'est ouverte, en lieu et place de l'offre transmise par voie électronique, que lorsque cette dernière ne peut être ouverte ou contient un programme informatique malveillant. Il est ici précisé que l'envoi d'une copie de sauvegarde n'est pas une obligation et qu'il appartient au candidat de décider s'il souhaite ou non utiliser cette possibilité de doubler sa transmission par voie électronique d'une transmission par voie postale. Les plis contenant une copie de sauvegarde, que le pouvoir adjudicateur n'a pas besoin d'ouvrir, seront détruits.

CHOIX DU TITULAIRE

En l'absence de dématérialisation au sein des services de contrôle et afin d'effectuer un envoi correct aux contrôles de légalité et au Payeur Départemental, le service des marchés publics de la Commune de Bagnères de Luchon sera dans l'obligation de rematérialiser l'acte d'engagement et de le faire signer sur le support papier.

Cette procédure interviendra à l'issue du choix du titulaire par la Commission d'Appel d'Offres.

- présentées sur support papier et adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. La présentation sur support physique électronique n'est pas autorisée.
- présentées sur un support papier et remises sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé. La présentation sur support physique électronique n'est pas autorisée.

.. **Mairie de BAGNERES DE LUCHON – Service Marchés Publics**

.. **23 Allée d'Etigny**

.. **31110 BAGNERES DE LUCHON** avec la mention suivante :

« Offre pour le marché de d'acquisition et de livraison de mobilier urbain»

– NOM et ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE – NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER»

Article 5 - Examen des offres et attribution du marché

5.1 Critères d'attribution

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 et 55 du Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016.

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentages :

Valeur technique de l'offre : 50 %. Le mémoire technique sera analysé.

Prix de l'offre : 30 %.

Délai de livraison du matériel : 10 %. Le délai analysé est celui porté sur l'acte d'engagement par l'entreprise.

Garantie proposée : 10 % Le délai analysé est celui porté sur l'acte d'engagement par l'entreprise.

Le classement des entreprises sera fait par le résultat obtenu sur un total de 100 points par l'addition des notes de chaque critère.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'offre (Acte d'Engagement), prévaudront sur toutes autres indications de l'offre. Seuls ces montants serviront pour le jugement des offres.

5.2 Négociation

Le représentant du pouvoir adjudicateur pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre.

5.3 Notification du marché

Après signature de l'acte d'engagement par le pouvoir adjudicateur, le marché est notifié au titulaire conformément à l'article 103 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il prend effet à la date de réception de la notification.

Article 6 – Divers renseignements

- Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

Commune de Bagnères de Luchon,
Services marchés publics
23, Allées d'Etigny
31 110 Bagnères de Luchon
Laetitia BRUN
Courriel : l.brun@mairie-luchon.fr

Renseignement(s) technique(s) :

Commune de Bagnères de Luchon,
Service environnement
12, Avenue de Toulouse
31 110 Bagnères de Luchon
Gérald Marinier
Courriel : g.marinier@mairie-luchon.fr

- Documents complémentaires

Les demandes des candidats devront être formulées au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres. Les documents ou renseignements complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.